



**PERSONNELS ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
AVANT-PROJET DE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
SERVICE MINIMUM ?**

[www.aeti-unsas.org](http://www.aeti-unsas.org)

**« Tous ceux qui participent à la vie et au développement des institutions de l'enseignement supérieur doivent par principe être associés à leur gestion. Ils doivent l'être au sein de conseils dont la composition et le rôle sont adaptés aux compétences des uns et des autres. (...) certains comme les étudiants, pour qui les universités sont d'abord constituées, en sont les usagers temporaires, d'autres y assurent des fonctions d'enseignement et de recherche, d'autres, enfin des fonctions d'administration. » Discours d'Alain Savary Ministre de l'Education Nationale, le 24 mai 1983 devant l'Assemblée Nationale.**

Presque 30 ans après le vote de la loi Savary sur l'enseignement supérieur, un « pré-avant projet » de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche a été transmis par le cabinet de Madame Fioraso, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La volonté du gouvernement et de la ministre est de réviser la loi sur les libertés et responsabilités des universités (LRU) votée en 2007 sous la présidence Sarkozy.

Rappelons que la loi de 2007 a institutionnalisé, sous couvert d'autonomie, le désengagement public national. Elle a profondément dérégulé l'enseignement supérieur français.

Elle a aussi réduit à la portion congrue les personnels administratifs et techniques (Biatss) dans les conseils d'administration ; elle a introduit le droit de refus d'affectation motivé ou « droit de veto » du président pour les catégories C, B et A.

Après le 6 mai 2012, A&I-UNSA a appelé de ses vœux une nouvelle loi sur l'enseignement supérieur réformant la loi de 2007.

Le gouvernement a décidé de réunir des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'automne 2012. A&I-UNSA, comme sa fédération l'UNSA Education, y a contribué et participé activement.

Le rapport des Assises remis en décembre 2012 au Président de la République laissait entrevoir un souffle nouveau pour l'enseignement supérieur et la recherche. Or l'avant-projet transmis et discuté la semaine dernière avec le cabinet de Madame Fioraso est très en deça des demandes portées par l'UNSA :

- il n'est pas prévu de suppression du droit de veto,
- le nombre de représentants élus des personnels Biatss au conseil d'administration passerait au mieux de 3 à 4 !
- il n'est pas prévu de supprimer les dispositions de la loi LRU élargissant les possibilités de recourir à des contractuels (application des règles de la fonction publique d'Etat).

Il s'agit d'une loi d'orientation *a minima*. Nous regrettons que ce ne soit pas aussi une loi de programmation budgétaire. Or depuis la loi LRU, le transfert de la masse salariale s'est effectué d'après une situation inégalitaire à l'origine entre universités. Il a été réalisé à moyens constants sans compensation du GVT.

Nous l'avons rappelé à nos interlocuteurs lors de l'audience du 1<sup>er</sup> Février 2013

Nous souhaitons que les revendications que nous avons formulées notamment en matière de gouvernance soient entendues par la ministre dans l'avant-projet de loi qui devrait être prochainement transmis pour consultation des instances de dialogue social –CNESER, CTMESR, CSE- Nous lui demandons de faire siennes les paroles de son prédécesseur Alain Savary dans son discours devant les députés le 24 mai 1983 :

**« Aux personnels administratifs, techniciens, ouvriers et de service, sans qui les établissements seraient paralysés, je dis que leur rôle et leur dignité sont définitivement reconnus et qu'ils ne seront plus marginalisés ».**

**Il faut donc que ça change vraiment maintenant !**

Pantin, le 6 Février 2013

Philippe Mesnier  
Secrétaire général adjoint

Jean-Yves Rocca  
Secrétaire général



Administratifs de l'UNSA

C  
O  
M  
M  
U  
N  
I  
Q  
U  
E